



Resiliation alors que nous avons un contrat de 48 mois

Par **tbe38**, le **05/06/2012** à **13:57**

Bonjour,

nous avons un souci avec une societe qui fait de la geolocalisation.

nous avons un engagement de 48 mois avec eux pour un service de geolocalisation et ce boitier ne fonctionne pas nous sommes sans cesse entrain de les appeler car ca ne fonctionne pas et il nous le debloque sous 48h mais c est un service dont nous nous servons ponctuellement on en a besoin a un instant t pas 48h apres .ma question est peut on resilier le contrat sous pretexte que le materiel fourni ne fonctionne pas. si oui comment? a savoir que le boitier est chez eux depuis deux mois et que nous continuons a etre prelevé. il nous propose actuellement de nous rembourser un trimestre. chose normal a mon sens et les frais d expedition car jusqu a maintenant les frais d expedition etaient a notre charge car c est la 2 eme fois que nous le renvoyons afin qu il regarde pourquoi ca ne marche pas.

merci de vos conseil

cordialement